Enquête publique sur la révision du schéma de développement territorial wallon

Le Schéma de développement du territoire (SDT) est le document stratégique qui formalise la politique du Gouvernement wallon pour gérer l'évolution de son territoire.

C'est un document volumineux de presque 300 pages qui définit une vision choisie du territoire à l'horizon 2050. Il tient compte des tendances, des phénomènes émergents et des défis qui s'imposent au territoire. Il rencontre les trois dimensions du développement durable en conjuguant les aspects sociaux, économiques et environnementaux.

Il s'inscrit au sommet de la hiérarchie des outils du Code du développement territorial (CoDT). Il est conçu pour être pris en compte dans les plans de secteur et décliné dans les guides d'urbanisme et dans les schémas communaux, en fonction des spécificités de chaque territoire.

La révision du SDT était soumise à la participation citoyenne par le biais d'une enquête publique qui s'est clôturée le 14 juillet 2023. Son impact environnemental est très important. Pour notre régionale, il nous a paru primordial de répondre à cette enquête auprès des 4 communes (Bièvre, Gedinne, Paliseul, Daverdisse) qui nous concernent.

Le SDT est assez technique et il est difficile de résumer ici les réponses. Voici néanmoins quelques avis importants qui ont été formulés par notre pôle militance :

- **Réduire la vulnérabilité du territoire et de ses habitants aux risques naturels**

  Petit à petit, Natagora développe un réseau de réserves naturelles de plus en plus étoffé dans les 4 communes. Il s'agit le plus souvent de terrains humides situés en fond de vallée qui n'ont pas de valeur pour l'urbanisation, l'agriculture ou la sylviculture. Ils constituent néanmoins un refuge pour la biodiversité très intéressant et au niveau paysager, ils ont aussi une valeur patrimoniale importante. De plus, ils contribuent à l'établissement d'une trame écologique régionale verte et bleue dans la commune et plus largement en Wallonie. Par leur fonction tampon, ils sont aussi très utiles pour lutter contre les aléas sécheresse et inondation. Nous proposons aux communes de participer avec elles à l'élaboration des liaisons écologiques qui garantiront les liens entre les milieux naturels, ainsi qu'à la révision du guide d'urbanisme pour y intégrer les mesures de préservation de la biodiversité.

- **« Développer le territoire en consommant moins de sol »**

Concentrer l'artificialisation dans les centralités, et ainsi préserver les terres naturelles, agricoles et forestières de l'urbanisation. Rénover, transformer ou reconstruire l'espace avec de nouvelles constructions sont des principes qui permettront de réduire l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols. L'objectif proposé par le SDT est de stopper progressivement l'artificialisation nette des terres pour aboutir à zéro km²/an à l'horizon 2050.

Aboutir à stopper l'artificialisation nette des terres est en phase avec le souci de préservation de la biodiversité et nous soutenons cette ligne directrice. Cependant, face à l'enjeu de perte de biodiversité, la mise en œuvre est beaucoup trop lente puisqu'il y aura encore plus d'une vingtaine d'années de bétonisation, et bien plus d'impacts différés liés au caractère définitif des constructions. La mise en œuvre vise principalement à réduire l'étalement urbain résidentiel. C'est insuffisant. Il faudrait aussi que les autres secteurs contribuent à l'effort. Il faut éviter que les entreprises, zonings et autres activités hors centralités continuent de miter le paysage et grignoter toujours plus de terres !

Valoriser les ressources endogènes pour le développement des filières locales et circulaires

Il n'y a aucune mesure de gestion et de programmation pour les espaces forestiers. Concernant les espaces agricoles, ce n'est pas l'unique mesure visant à soutenir le développement de « halls relais agricoles » dans les centralités villageoises qui va favoriser la préservation de la biodiversité et des sols.

En ce qui concerne les espaces forestiers, il est indispensable de préparer la forêt à affronter les changements climatiques et de prendre des dispositions pour préserver mieux la biodiversité en évitant notamment la surpopulation des sangliers et en laissant une quantité de bois mort sur pied et au sol suffisante. Le plan d'aménagement forestier de la commune devrait en tenir compte.

Garantir l'approvisionnement en énergie propre

Comme l'indique le SDT, la mise en œuvre de la transition énergétique doit se faire dans le respect de l'environnement et des générations futures. Nous souhaitons que lors de demandes de permis pour de telles installations, les communes se réfèrent aux prises de position de Natagora concernant le développement des énergies éolienne et photovoltaïque. Ces prises de position sont disponibles sur le site internet à l'adresse : https://www.natagora.be/nos-prises-de-position.